



GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST

Nous avons votre réalité à cœur

INFO-AIDANTS JUILLET 2020

Le Groupe des aidants du Sud-Ouest voudrait rappeler à tous ses membres qu'il est primordial de respecter toutes ces consignes, surtout si vous êtes en relation directe ou indirecte avec une personne vulnérable. Même si quelques mesures de déconfinement sont prévues par les gouvernements, il faut toutefois respecter les mesures de distanciation sociale ainsi que le port du couvre-visage le plus possible, surtout avec les personnes vulnérables. Nous savons que la crise actuelle peut être très difficile pour plusieurs d'entre vous. Nous sommes conscient.es et le milieu communautaire est là pour vous!

Nous sommes là pour vos questions, n'hésitez pas!

Envoyez un courriel au groupeledesaidantsdusudouest@videotron.ca ou téléphonez et laissez un message au 514-564-3061.

Nouvelles recommandations : Dès le 22 juin 2020

DANS LES LIEUX PUBLICS ON GARDE NOS DISTANCES



2 mètres entre les personnes



50 PERSONNES MAXIMUM

Rassemblements de 50 personnes maximum dans les lieux publics intérieurs

RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS

RECOMMANDATION 2 m en tout temps



50 PERSONNES MAXIMUM



2m

Les personnes qui fréquentent les restaurants doivent respecter une distance de 2 m entre elles.

Les personnes résidant à un même lieu peuvent constituer une « bulle » et conserver une distanciation physique inférieure à 2 m entre elles.

DÉROGATION POSSIBLE



1,5m 1,5m

Si la superficie **ne permet pas** une distanciation physique de 2 m

ET

Si les activités sont à **circulation restreinte**

- Salles de cours
- Cinémas (collégial/universitaire)
- Salles de spectacle et de consultation

RASSEMBLEMENTS EXTÉRIEURS

RECOMMANDATION 2 m en tout temps



2m

Les personnes résidant à un même lieu peuvent constituer une « bulle » et conserver une distanciation physique inférieure à 2 m entre elles. Elles doivent cependant garder une distance de 2 m avec les autres.

Votre gouvernement

Québec



GROUPE
DES AIDANTS
DU SUD-OUEST

7475, boulevard Newman
Bureau 405
H8N 1X3, LaSalle
Montréal, QC

Téléphone : 514-564-3061
Courriel :
groupeledesaidantsdusudouest@videotron.ca



PROJET DE LOI 56

Le 11 juin dernier, le projet de loi 56 a été déposé par la ministre Blais et vise directement les personnes proches aidantes. Mais qu'en est-il de ce projet de loi? Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire?

Les bases du projet de loi

Ce projet de loi vise à guider le gouvernement dans la planification et la réalisation d'actions visant, non seulement à faire connaître la contribution des personnes proches aidantes, mais aussi à la faire reconnaître et à soutenir ces personnes dans leur rôle. Pour ce faire, le gouvernement prévoit l'adoption d'une politique nationale pour les personnes proches aidantes.

Jusqu'à ce jour, les personnes proches aidantes ne possèdent aucun statut juridique leur permettant d'être reconnues. Ce projet de loi « énonce les principes directeurs et établit les axes autour desquels ses orientations devront s'articuler ». De plus, il « précise les responsabilités des différents intervenants gouvernementaux en matière de proche aide ».

Ce sont ces bases qui permettront de faire avancer la pleine reconnaissance des personnes proches aidantes et ainsi permettre à différents acteurs de prendre part de l'élaboration de politiques pour ces personnes.

Élargissement de la définition du terme « personne proche aidante »

Grâce à ce projet de loi, la définition même du terme personne proche aidante sera élargie et désignera : « toute personne qui, de façon continue ou occasionnelle, apporte un soutien significatif à un membre de son entourage qui présente une incapacité temporaire ou permanente et avec qui elle partage un lien affectif, qu'il soit familial ou non. »

De plus, « le soutien est offert à titre non professionnel, dans un cadre informel et sans égard à l'âge, au milieu de vie ou à la nature de l'incapacité du membre de l'entourage, qu'elle soit physique, psychique, psychosociale ou autre. Il peut prendre diverses formes, par exemple le transport, l'aide aux soins personnels et aux travaux domestiques, le soutien émotionnel ou l'organisation des soins. »





PROJET DE LOI 56 (Suite)

Les principes directeurs et les orientations prévues de la politique nationale pour les personnes proches aidantes

Les principes directeurs de la politique nationale sont les suivants:

1. Reconnaître l'apport considérable des personnes proches aidantes à la société québécoise et l'importance de les soutenir;
2. Favoriser la préservation de la santé et du bien-être des personnes proches aidantes ainsi que le maintien de leur équilibre de vie;
3. Considérer la diversité des réalités des personnes proches aidantes dans la réponse à leurs besoins spécifiques;
4. Reconnaître l'expérience des personnes proches aidantes et leurs savoirs, de même que ceux de la personne aidée, et les considérer dans le cadre d'une approche basée sur le partenariat;
5. Respecter les volontés et les capacités des personnes proches aidantes quant à la nature et à l'ampleur de leur engagement;
6. Faciliter la concertation gouvernementale et collective au niveau national, régional et local en impliquant les personnes proches aidantes pour favoriser des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques.

Les orientations prévues par la politique nationale s'articulent autour des axes suivants:

1. La reconnaissance et l'auto-reconnaissance des personnes proches aidantes ainsi que la mobilisation des acteurs de la société québécoise concernés par la proche aide;
2. Le partage de l'information et le développement de connaissances et de compétences;
3. Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux personnes proches aidantes, dans une approche basée sur le partenariat;
4. Le développement d'environnements soutenant la participation sociale des personnes proches aidantes.





PROJET DE LOI 56 (Suite)

Quelles sont les prochaines étapes?

Le dépôt d'un projet de loi à l'Assemblée nationale doit suivre des étapes précises avant qu'elle ne devienne officiellement une loi. En voici quelques-unes :

- I. Le projet de loi a été déposé jeudi 11 juin à l'Assemblée nationale : son contenu a été présenté aux député.es.
- II. Il sera examiné par les députés après l'été (lorsque les sessions parlementaires reprendront) : ils en discuteront, l'amenderont puis décideront de voter pour ou contre le principe de la loi.
- III. Ensuite, les détails de la loi seront débattus en commission.
- IV. Si le projet de loi est adopté par l'Assemblée nationale, le lieutenant-gouverneur « sanctionnera » (validera) le texte : le projet de loi deviendra une loi.
- V. Le projet de loi actuel prévoit la mise en place d'une politique nationale des proches aidants.
- VI. Celle-ci sera suivie d'un plan d'action gouvernemental renouvelé tous les cinq ans.

Pour le moment, il n'y a rien d'extrêmement concret et tout semble assez lourd et abstrait. Tout ce qu'il faut retenir est que ce projet de loi prévoit la reconnaissance ainsi que l'accompagnement de toutes les personnes proches aidantes, indépendamment du gouvernement en place.



Savez-vous que...

- ⇒ Dans la région de Montréal, on compte plus de 300 000 personnes proches aidantes s'occupant d'une personne âgée. De ce nombre, une personne sur trois est immigrante (proportion équivalente à la population immigrante de Montréal). (APPUI, 2017)
- ⇒ De plus, 60% des personnes proches aidantes possèdent un emploi et 40 000 personnes assument un minimum de 10 heures de soutien pour une personne âgée. (APPUI, 2017)





GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST

Nous avons votre réalité à cœur

Enquête publique demandée

La coroner en chef du Québec déclenche une « vaste enquête publique sur certains décès survenus au cours de la pandémie de COVID-19 dans les CHSLD » et autres milieux d'hébergements pour aînés. Un rapport établissant des recommandations pour « éviter un même drame » à l'avenir est attendu pour 2021. (LaPresse)

En entrevue avec La Presse, la coroner en chef, Me Pascale Descary, a affirmé que cette enquête est « pertinente et essentielle » et représente « la contribution du Bureau du coroner pour apaiser les familles [endeuillées] et leur permettre de comprendre ce qui s'est passé et éviter que ça se reproduise ».

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, a promis mercredi dernier, le 10 juin, la pleine collaboration du gouvernement dans l'enquête du Bureau du coroner. Elle a également promis que les recommandations qui seraient formulées dans le rapport final seront respectées. Ce qui semble être une très bonne nouvelle.

De plus, le Protecteur du citoyen a également annoncé en mai dernier qu'il lançait « une enquête impartiale et indépendante à l'égard du ministère de la Santé et des Services sociaux et de certains établissements du réseau public de la santé » pour « faire la lumière sur la réponse du gouvernement et du réseau de la santé à la crise de la COVID-19 dans les milieux de vie collectifs pour aînés ». (LaPresse)

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) salue cette décision et considère que c'est une décision avisée considérant que c'est en CHSLD que l'on compte le plus de victimes de la COVID-19.

C'est un premier pas, toutefois, l'AQDR continue à réclamer du gouvernement Legault la tenue d'États généraux sur toute la problématique des enjeux des milieux de vie destinés des aînés avant, pendant et après la COVID-19.

Il est impératif que ces États généraux se tiennent et le Groupe des Aidants du Sud-Ouest souhaite réitérer son appui à toutes ces demandes qui sont légitimes et surtout très urgentes.



GROUPE
DES AIDANTS
DU SUD-OUEST

7475, boulevard Newman
Bureau 405
H8N 1X3, LaSalle
Montréal, QC

Téléphone : 514-564-3061

Courriel :

groupedesaidantsdusudouest@videotron.ca



GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST

Nous avons votre réalité à cœur

Partagez votre opinion

Comme vous le savez, la situation actuelle nous a poussés à faire une restructuration de plusieurs de nos services, plusieurs étant indisponibles pour jusqu'à nouvel ordre. Dans cette optique, nous sommes constamment en train d'améliorer ou changer nos façons d'intervenir auprès des personnes proches aidantes de notre réseau.

C'est pour cette raison que nous avons besoin de vous. Nous avons besoin de savoir comment on peut vous aider en respectant toutes les mesures de la santé publique. **Il est primordial pour nous de vous entendre et connaître vos besoins qui ont considérablement changé depuis le début de la pandémie.**

Donnez-nous vos opinions, vos suggestions, vos besoins, nous sommes là pour vous et nous continuerons à mettre tous nos efforts afin que vous puissiez avoir les meilleurs services possible.

Vous pouvez envoyer une lettre adressée à Sébastien, notre responsable des communications, à nos bureaux situé au 7475 Boul. Newman bureau 405, LaSalle, Québec H8N 1X3

COUVRE-VISAGE OBLIGATOIRE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN



Le transport en commun se prendra avec un couvre-visage à compter du 13 juillet prochain.

L'obligation du port du masque s'appliquera aux utilisateurs du transport en commun de 12 ans et plus.

M. Legault a précisé qu'il y aura une période de transition. Ainsi, les sociétés de transport devront aviser les usagers qu'ils doivent porter un masque à compter du 13 juillet, mais l'accès ne sera interdit aux personnes sans couvre-visage qu'à partir du 27 juillet.



GROUPE
DES AIDANTS
DU SUD-OUEST

7475, boulevard Newman
Bureau 405
H8N 1X3, LaSalle
Montréal, QC

Téléphone : 514-564-3061
Courriel :
groupedesaidantsdusudouest@videotron.ca



GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST

Nous avons votre réalité à cœur

Calendrier des Ateliers Juillet - Août

Juillet

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------|--|----------|---|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 8 | 7 Atelier Musique & Bien-être 10h à 11h30 | 8 | 9 Atelier Santé 10h à 11h30 | 10 |
| 13 | 14 Atelier Relaxation 14h à 15h30 | 15 | 16 Atelier Musique & Bien-être 10h à 11h30 | 17 |
| 20 | 21 Atelier Santé 10h à 11h30 | 22 | 23 Atelier Relaxation 14h à 15h30 | 24 |



GROUPE
DES AIDANTS
DU SUD-OUEST

7475, boulevard Newman
Bureau 405
H8N 1X3, LaSalle
Montréal, QC

Téléphone : 514-564-3061
Courriel :
groupedesaidantsdusudouest@videotron.ca



Calendrier des Ateliers

Juillet - Août

Août

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------|--|----------|---|----------|
| 3 | 4 Atelier Santé 10h à 11h30 | 5 | 6 Atelier Musique & Bien-être 10h à 11h30 | 7 |
| 10 | 11 Atelier Relaxation 14h à 15h30 | 12 | 13 Atelier Musique & Bien-être 10h à 11h30 | 14 |
| 17 | 18 Atelier Relaxation 14h à 15h30 | 19 | 20 | 21 |
| 24 | 25 Atelier Santé 10h à 11h30 | 26 | 27 | 28 |

